

DK/SS

MINISTERE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union- Discipline-Travail

NOTE D'INFORMATION N° 074-2021 /MBPE/DGD/DCQP/DU 10 JUIN 2021

Objet : Désignation d'un point focal
du Cilad

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des acteurs du système opérationnel de la lutte contre les stupéfiants et les drogues, de l'existence d'un point focal du Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (Cilad) au sein de la Direction Générale des Douanes.

Ce point focal, Chef de Subdivision de Lutte contre la Drogue du GIRA, est chargé de centraliser toutes les données relatives aux saisies effectuées par tous les services des Douanes, dans le cadre de cette lutte en vue de leur transmission à l'instance nationale.

Cette démarche a pour objet de faire connaître les performances de notre administration en matière de lutte contre la drogue.

Dans cette perspective, j'invite les différents responsables des services opérationnels à adresser désormais au point focal désigné, sous le couvert du Commandant du GIRA, un état mensuel des saisies opérées.

Les Directeurs Régionaux, les Sous Directions de surveillance et des interventions, les Chefs de subdivision des services opérationnels, sont chargés de veiller chacun en ce qui les concerne, à l'application stricte et rigoureuse de la présente.



Le Directeur Général

Le Directeur
Général

Général DA Pierre A.

Officier de l'Ordre National